

## Comité Régional d'Allocation des Ressources Section « Psychiatrie »

### Avis n°2025-04 du 17 octobre 2025 sur la répartition de l'enveloppe Pédopsychiatrie 2025

Le Comité Régional d'Allocation des Ressources Auvergne-Rhône-Alpes, a mandaté sa section Psychiatrie pour statuer sur la répartition de l'enveloppe Pédopsychiatrie pour l'année 2025.

La région ARA dispose d'une enveloppe 2025 prévue pour la Pédopsychiatrie s'élevant à 5 679 834 €.

Dans l'attente de l'appel à projet, l'ARS propose une répartition en crédits non reconductibles pour l'année 2025 :

- au prorata des bases DP des ES autorisés en pédopsychiatrie
- selon le poids de la pédopsychiatrie observé dans le calcul de la DFA

Les principes de cette répartition de l'enveloppe en CNR pour l'année 2025, sont adoptés **à l'unanimité** des membres votants.

Le président  
Piero CHIERICI